Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Les informations demandées ci-dessous restent anonymes et servent à établir des statistiques représentatives.

Elles ne seront pas conservées.

Vous êtes :

- ☐ Un homme
- ☐ Une femme

Vous êtes :

- ☐ Entrepreneur/Indépendant
- ☐ Salarié du Privé
- ☐ Fonctionnaire
- ☐ Retraité
- ☐ Sans emploi
- ☐ Etudiant

Votre âge :

- ☐ 16/25 ans
- ☐ 25/49 ans
- ☐ 50/67 ans
- ☐ Plus de 67 ans

Votre foyer :

- ☐ 1 personne
- ☐ 2 personnes
- ☐ 3 personnes
- ☐ 4 personnes
- ☐ 5 personnes
- ☐ 6 ou plus

Vous êtes installé à Marguerittes depuis :

- ☐ moins de 3 ans
- ☐ 3 à 10 ans
- ☐ 10 à 20 ans
- ☐ 20/40 ans
- ☐ Plus de 40 ans

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite être informé des suites de la concertation et de la révision du PLU

Email :

Publié le : 24/12/2025 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

LES DATES DE LA CONCERTATION

18 FEVRIER 2022
18H30
Salle Picard

31 MARS 2022
18H30
Salle Picard

AVANT LE 18 MARS 2022

Pour répondre vous pouvez :

Le faire en ligne sur le site **marguerittes2035.fr**

Déposer ce document à **l'accueil de la Mairie**, aux heures d'ouverture

L'adresser à la Mairie **par voie postale** (14, rue Gustave de Chanaleilles 30 320 Marguerittes) avec la mention « Concertation publique »

VILLE DE MARGUERITTES

CONCERTATION PUBLIQUE

du 15 février au 15 avril 2022



À NOUS D'INVENTER LA VILLE

Plus d'info sur **marguerittes2035.fr**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

VILLE DE MARGUERITTES



Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce document est essentiel pour définir l'avenir que nous voulons donner à notre ville en terme d'équipements publics, de services, de logement, de qualité de vie puisqu'il fixe nos grandes orientations en terme de protection de l'environnement, de constructions, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire en définissant des règles, des zones, des principes qui s'imposent ensuite à chacune et chacun d'entre nous.

Il sera établi d'ici la fin de l'année 2023.

Pour cela, je souhaite que chaque citoyen de la commune puisse participer aux débats préparatoires de ce PLU, dans un cadre de concertation bien plus large que celui imposé par la loi et en toute connaissance de cause.

En effet, les choix que nous pouvons faire ensemble sont souverains mais s'inscrivent dans un cadre et un environnement dont nous ne pouvons pas nous affranchir.

Il y a les contraintes légales et réglementaires qui définissent par exemple les zones inondables (Plan de Protection Contre le Risque d'Inondation) ou encore nos objectifs d'aménagement (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il y a les besoins que nous mesurons chaque jour de construire, rénover ou reconstruire des équipements municipaux : gymnase, piscine, écoles, résidences pour les Ainés...

Il y a les choix que nous avons fait ensemble de préserver nos espaces naturels et agricoles en maintenant la ville dans sa zone urbaine actuelle.

La révision de notre PLU consiste nous permettra de faire les meilleurs choix dans ce cadre-là, et de les faire ensemble à travers plusieurs étapes de concertation et de dialogue.

Je vous invite donc à participer à cette première enquête et à consulter le site dédié marguerittes2035.fr

A nous d'être très nombreux pour inventer la ville de demain.

Rémi NICOLAS

Maire de Marguerittes
Conseiller Départemental

Publié le : 24/12/2025 12:26 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

CONCERTATION PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Quels doivent être les objectifs prioritaires du Plan Local d'Urbanisme ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Protéger l'environnement et les espaces verts
- ☐ Assurer la sécurité de tous
- ☐ Assurer la qualité de vie
- ☐ Favoriser le développement économique
- ☐ Permettre de construire de nouveaux équipements publics
- ☐ Permettre de construire de nouveaux logements

Quels sont pour vous les équipements publics les plus importants ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Gymnase
- ☐ Piscine
- ☐ Ecoles
- ☐ Foyer logement
- ☐ Crèche
- ☐ Salle Polyvalente
- ☐ Pôle des solidarités
- ☐ Maison des Associations
- ☐ Parc urbain
- ☐ Parc des Sports
- ☐ Praden
- ☐ Gare TER

Quels sont pour vous les services publics les plus importants ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Restauration scolaire
- ☐ Police municipale
- ☐ Nettoyage des rues
- ☐ Vidéo-protection
- ☐ Crèche
- ☐ CCAS
- ☐ Urbanisme
- ☐ Etat Civil
- ☐ Médiathèque
- ☐ Centre aéré
- ☐ Studio de musique
- ☐ Associations

Quel(s) type(s) de déplacements faut-il développer à Marguerittes ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Transports en commun
- ☐ Transport à la demande
- ☐ Pistes cyclables
- ☐ Véhicules électriques
- ☐ Zones 30 (zones mixtes)
- ☐ Zones piétonnes

Faut-il soutenir le développement et l'installation de commerces et services ?

- ☐ En ZAC du Tec
- ☐ En cœur de ville
- ☐ Au rond-point Genestet/Vincent/Clarensargues
- ☐ Dans les secteurs où il n'y en a pas actuellement

En cœur de ville, faut-il ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Préserver le patrimoine existant
- ☐ Aménager des espaces publics
- ☐ Réduire la présence des véhicules
- ☐ Des commerces et services
- ☐ Des espaces de travail
- ☐ Développer le logement

En moyenne, chaque foyer accueille entre 2 et 2,5 habitants, quelle serait pour vous la population idéale de la commune ?

- ☐ Au maximum 10 000 habitants
- ☐ Entre 10 et 12 000 habitants
- ☐ Plus de 12 000 habitants
- ☐ La population actuelle (8 820)

Aujourd'hui, la commune de Marguerittes compte environ 3 800 logements et le plan local de l'Habitat (PLH) de Nîmes Métropole lui fixe un objectif de construction de 879 logements supplémentaires. A l'horizon 2035, combiens de logement pensez-vous qu'il faut construire à Marguerittes ?

- ☐ 900 ou plus
- ☐ Entre 700 et 900
- ☐ Entre 500 et 700
- ☐ Moins de 500

De quel(s) type(s) de logement avons-nous besoin à Marguerittes ?
(plusieurs réponses possibles)

TYPE
- ☐ Appartements
- ☐ Maisons individuelles

TAILLE
- ☐ Studio/P1
- ☐ P2
- ☐ P3
- ☐ P4
- ☐ P5 et +

De quel(s) type(s) de logements dédiés avons-nous besoin à Marguerittes ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ Logements étudiants
- ☐ Logements en colocation
- ☐ Maisons en partage
- ☐ Maisons de retraite
- ☐ Sénioriales
- ☐ Logements pour tous

Quelle(s) évolution(s) des règles d'urbanisme seraient souhaitable(s) ?
(classer de 1 à 5)

- ☐ Possibilité de construire en mitoyenneté/bordure de propriété
- ☐ Possibilité de construire sur de plus petites surfaces
- ☐ Possibilité de construire en moyenne hauteur (1 à 3 étages)
- ☐ Possibilité de construire en grande hauteur (4 étages ou plus)
- ☐ Possibilité de construire plus le long des « axes majeurs »

Dans quelles zones de la commune des modifications des règles d'urbanisme seraient souhaitable(s) ?
(classer les 5 premiers dans l'ordre de préférence)

- ☐ En cœur de ville
- ☐ Autour du cœur de ville
- ☐ Le long des axes majeurs
- ☐ En zone pavillonnaire
- ☐ Quartier Mezeirac
- ☐ Quartier Praden/Moules
- ☐ Quartier Peyrouse
- ☐ Quartier Genestet
- ☐ Quartier Heuls/Canabou

Avez-vous une suggestion à faire ?